

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 24 (1966)  
**Heft:** 4

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

cédés, ont pour but de coordonner l'effort, de mettre en contact, de réunir des responsabilités que la structure d'organisation a divisées.

Une méthode administrative ou un procédé sera volontiers exprimé dans la forme d'une communication dite *instruction* et qui pourra être soit *générale* soit *spéciale*.

Il convient pour conclure de relever qu'un des intérêts principaux d'un système appliqué aux communications impératives est de permettre la constitution de collections complètes, systématiques et dignes de foi, des principes, des politiques, des méthodes administratives et des procédés en vigueur dans une entreprise<sup>1</sup>. Qu'on appelle ces collections des *manuels*, des *règlements* ou autrement importe peu. Le fait est qu'elles représentent des inventaires susceptibles d'être tenus à jour et révisés, des règles auxquelles les membres d'une collectivité organisée ont à se conformer.

---

<sup>1</sup> COOPER JOSEPH: *op. cit.*, p. 162-163, traite de certains aspects techniques de la conservation et de la revision de ces communications de base sous les titres significatifs « The Logic of Revision » et « The Management of Ideas ».

